

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.07.2011

Numéro de version 17

Révision: 25.07.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** LUBAL 15
- **No CAS:**
8042-47-5
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent de glissement
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
IGOL FRANCE
614, rue de CAGNY - CS 69003
80094 AMIENS Cedex 3
<http://www.igol.com>
- **Service chargé des renseignements :**
Service Technique - Tél. +33.3.22.50.22.22
E-mail : direction.rd@igol.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Anti-Poison Hôpital Fernand Widal 200, rue du Fg St Denis 75010 Paris - Tél. : 01.40.05.48.48 ou le Centre Anti-Poison le plus proche.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Huile blanche médicinale fluide N° CAS 8042-47-5

- **Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.07.2011

Numéro de version 17

Révision: 25.07.2011

Nom du produit LUBAL 15

· **vPvB**: Non applicable.

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**
Huile blanche médicinale fluide N° CAS 8042-47-5
- **Code(s) d'identification** -

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
En cas de troubles graves appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence
- **après inhalation :** En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- **après contact avec la peau :**
laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par les petites blessures et des frottements avec des vêtements souillés, le respect des règles d'hygiène permet d'éviter ces risques.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières pendant 15 minutes au moins. Consulter un spécialiste.
- **après ingestion :**
NE PAS faire vomir pour éviter l'aspiration par les voies respiratoires.
Demander conseil à un médecin
- **Indications destinées au médecin :** Observer les indications figurant sur l'étiquette
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2 poudre d'extinction ou mousse. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse. Arroser les fûts exposés au feu avec de l'eau nébulisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit ou sous pression
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Monoxyde de carbone (CO)
Gaz carbonique (CO2)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un respirateur autonome isolant en raison des fumées abondantes
- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- **Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.07.2011

Numéro de version 17

Révision: 25.07.2011

Nom du produit LUBAL 15

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise en cas d'utilisation conforme.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :** En dehors de toute utilisation, conserver le produit dans son emballage d'origine
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver à l'abri de la lumière
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker à l'abri des intempéries
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Huile blanche médicinale fluide N° CAS 8042-47-5

VME	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ Valeur à long terme: 5 mg/m ³ pour les brouillards d'huile
-----	---

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
- **Protection des mains :**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.07.2011

Numéro de version 17

Révision: 25.07.2011

Nom du produit LUBAL 15

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

- *Forme :* Liquide

- *Couleur :* incolore

- *Odeur :* inodore

- Modification d'état

- *Point de fusion :* <-12°C

- *Point d'éclair :* -°C

- *Température d'inflammation :* >170°C

- *Danger d'explosion :* Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former à une température égale ou supérieure au point éclair.

- *Densité à 15°C:* 0,81 à 0,89 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec

- *l'eau :* non ou peu miscible

- Viscosité :

- *cinématique à 40°C:* 13 à 18 mm²/s

- *Autres informations* Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité

- Stabilité chimique

- *Décomposition thermique / conditions à éviter :* Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer

- *Possibilité de réactions dangereuses avec agents oxydants forts*

- *Conditions à éviter* Pas d'autres informations importantes disponibles.

- *Matières incompatibles:* Pas d'autres informations importantes disponibles.

- *Produits de décomposition dangereux:* Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- *Indications complémentaires :* produit stable dans les conditions normales d'utilisation

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë :

- *Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :*

Huile blanche médicinale fluide N° CAS 8042-47-5

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (lapin)

- *Effet primaire d'irritation :*

- *de la peau :*

- *des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer favorisées par de petites blessures ou frottements avec des vêtements souillés.*

- *des yeux :* Gêne au niveau des yeux mais sans lésion des tissus oculaires.

- *Sensibilisation :* à notre connaissance pas d'effet de sensibilisation.

12 Informations écologiques

- Toxicité

- *Toxicité aquatique :* Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.07.2011

Numéro de version 17

Révision: 25.07.2011

Nom du produit LUBAL 15

(suite de la page 4)

- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : pas de données expérimentales
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

La seule élimination autorisée en France est la récupération par un récupérateur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

- **Méthodes de traitement des déchets** Voir ci-dessus
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés** : Remettre à un récupérateur agréé.
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Non soumis à la réglementation du transport des matières dangereuses

· **No ONU**
· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **Nom d'expédition des Nations unies**
· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **Classe(s) de danger pour le transport**
· **ADR, IMDG, IATA**
· **Classe** néant

· **Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **Dangers pour l'environnement:**
· **Polluant marin** : Non

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:** -

15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique**: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.07.2011

Numéro de version 17

Révision: 25.07.2011

Nom du produit LUBAL 15

(suite de la page 5)

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'ensemble des prescriptions réglementaires a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

· **Service établissant la fiche technique :** Service Technique

· **Contact :** Service technique

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR